

219C2332
FR0004037125-FS1011

18 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

APRIL
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 novembre 2019, la société de droit luxembourgeois Persée Participations¹ (4 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 novembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société APRIL et détenir 3 962 694 actions APRIL représentant autant de droits de vote, soit 9,66% du capital et 9,64% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions APRIL hors marché.

¹ Contrôlée par M. Christian Burrus.

² Sur la base d'un capital composé de 41 041 461 actions représentant 41 106 866 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.